



### 3.1

#### Côtes calcaires

|  |     |
|--|-----|
| 3.1.1 LES CÔTES CALCAIRES DANS LEUR MILIEU               | 099 |
| 3.1.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DES CÔTES CALCAIRES | 102 |
| 3.1.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX  | 106 |

### 3.2

#### Plateaux calcaires

|   |     |
|---|-----|
| 3.2.1 LES PLATEAUX CALCAIRES DANS LEUR MILIEU               | 108 |
| 3.2.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DES PLATEAUX CALCAIRES | 116 |
| 3.2.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX     | 120 |

### 3.3

#### Morvan et annexes cristallines

|  |     |
|--|-----|
| 3.3.1 LE MORVAN ET SES ANNEXES DANS LEUR MILIEU                  | 124 |
| 3.3.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DU MORVAN ET DE SES ANNEXES | 132 |
| 3.3.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX          | 138 |

## LES 6 GRANDES ZONES FORESTIÈRES

- 1 CÔTES CALCAIRES
- 2 PLATEAUX CALCAIRES
- 3 MORVAN ET ANNEXES CRISTALLINES
- 4 ZONE EST CONTINENTALE
- 5 ZONE OUEST ATLANTIQUE
- 6 ZONE DE TRANSITION

### 3.4

#### Zone Est continentale

|   |     |
|---|-----|
| 3.4.1 L'EST CONTINENTAL DANS SON MILIEU                   | 142 |
| 3.4.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DE L'EST CONTINENTAL | 147 |
| 3.4.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX   | 149 |

### 3.5

#### Zone Ouest atlantique

|  |     |
|--|-----|
| 3.5.1 L'OUEST ATLANTIQUE DANS SON MILIEU                   | 156 |
| 3.5.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DE L'OUEST ATLANTIQUE | 173 |
| 3.5.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX    | 176 |

### 3.6

#### Zone de transition

|   |     |
|---|-----|
| 3.6.1 LA ZONE DE TRANSITION DANS SON MILIEU                   | 188 |
| 3.6.2 L'ÉVOLUTION DES FORÊTS PRIVÉES DE LA ZONE DE TRANSITION | 197 |
| 3.6.3 ESSENCES RECOMMANDÉES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX       | 199 |



**A**ux termes de la loi, le SRGS comporte :

- les aptitudes forestières et la description des types de forêts ainsi que l'analyse des principaux éléments à prendre en compte pour leur gestion,
- une indication sur les essences objectifs recommandées par grand type de milieu,
- l'identification des grandes unités de gestion cynégétiques pertinentes pour chaque espèce objet d'un plan de chasse ; pour chaque unité, une évaluation de l'état d'équilibre entre les populations de gibier et les habitats forestiers, avec l'évolution prévisible selon l'option sylvicole.

Pour y répondre correctement, la Bourgogne a été divisée en six zones forestières regroupant chacune une à six régions naturelles. Une analyse complète a été réalisée pour chacune des petites régions forestières, avec des recommandations utiles au sylviculteur, par grande zone.